RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, 19 et
TOURCOING, rue Turle, 25

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
HORS arrondissements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

LE PETIT NORD
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

Jeudi 7 Juillet 1892

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 id.
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 id.
LOCALES ..... 1 fr. 00 id.

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

L'OFFICE DU TRAVAIL

Le ministre du commerce, de l'industrie et du travail... — Ce troisième attribut ne place ici de lui-même, puisque le ministre a ajouté à ses premiers titres celui de fondateur de l'Office du Travail et de président du Conseil supérieur du Travail. La formule de ce ministère n'est-elle pas ainsi énoncée d'une façon plein et harmonieux développement ? Les colonies, longtemps ballottées par le flux et le reflux parlementaire, vont enfin, nous l'espérons, se fixer définitivement chez elles.

Mais nous étions si bien habitués à dire : « le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies », que la formule paraît déséquilibrée depuis qu'elle a perdu son troisième terme.

Le « travail ne se présente-t-il pas tout naturellement pour rétablir l'équilibre ? Et n'est-il pas vrai que si cet attribut n'est pas encore consacré grammaticalement, rien cependant ne manque plus à sa justification logique. — Ce n'est là qu'une parenthèse qui s'est ouverte sans y penser. Je disais que le ministère du commerce, de l'industrie et du travail a présidé toute la dernière semaine, aidé de ses vice-présidents, aux délibérations du conseil supérieur du travail, et que cette seconde session d'une assemblée si nouvelle doit donner les meilleures espérances à ceux qui ont entrepris de la créer et de la soutenir.

Assemblée de tous points nouvelle, en effet, et unique en son genre, composée de parlementaires, d'administrateurs, de chefs d'industrie, d'ouvriers appartenant aux métiers les plus divers, tisseurs, mineurs, charpentiers et autres, la plus hétérogène des assemblées, si l'on regarde aux apparences, elle a su travailler d'accord, et avec un même cœur, à résoudre quelques-uns des problèmes qui nous tourmentent le plus.

L'esprit n'est pas le même sur tous les bancs, et parfois il a suffi d'un mot, d'une interruption faite d'une voix tranquille, pour entr'ouvrir des abîmes ; mais c'est la même sincérité et bonne volonté chez tous pour arriver au mieux : si nous ajoutions : la même fraternité, le mot n'aurait jamais été plus juste.

Les observations échangées, les amendements votés sur les projets relatifs aux habitations à bon marché et au crédit populaire n'ont pas été perdus pour le gouvernement et pour les Chambres. Des principes excellents ont été mis en lumière dans la question si délicate des règlements d'atelier. Si nous nous permettons d'exprimer un regret, c'est que le conseil n'ait pas cru devoir donner une réponse immédiate à la pétition des ouvriers typographes lyonnais, que M. Jules Roche lui avait transmise.

Mais c'est une nouveauté bien remarquable et qui pourrait devenir féconde que le fait de cette pétition discutée au conseil supérieur du travail. Nous ne nommes absolument pas de l'avis des ouvriers typographes de Lyon sur le fond de choses. Je crois qu'ils s'inquiètent à tort de l'avenir de ces industries de la presse, du livre et de l'image, auxquelles sont réservés les développements les plus variés, les plus larges et les plus brillants à mesure que se développent le goût, la passion de lire et de s'instruire. Mais ils ont parfaitement bien fait d'adresser au ministère du commerce, de l'industrie et du travail l'expression de leurs inquiétudes et de leurs doléances et le ministre a parfaitement bien fait aussi de transmettre leur pétition au conseil. Il ne manque qu'un point : c'est la réponse que le conseil devait faire : elle sera plus complète et plus murie pour s'être laissé attendre.

Ainsi ce conseil du travail, qui est encore à ses premiers débuts, voit arriver à lui de nouveaux objets d'étude et d'émulation, auxquels nous ne pensions pas l'année dernière. M. Jules Roche a promis de lui donner une section centrale et permanente, trait d'union entre les sessions générales, un peu fugitives. On a posé, dans la session actuelle, les bases d'un musée d'économie sociale qui doit compléter le Conservatoire des Arts et Métiers « la Sorbonne des ouvriers », comme l'appelait M. Jules Simon. Cette section centrale, ce musée d'économie sociale, et l'Office du Travail, aujourd'hui en pleine activité, ne voyez-vous pas là un groupe d'institutions qui, avec le conseil supérieur peuvent prendre les plus intéressants développements ?

A vrai dire, l'organe central, c'est l'office lui-même ; c'est lui qui doit être le centre permanent des études et des recherches sur les questions du travail, le laboratoire toujours en activité et en ardeur.

M. Jules Roche le comparait l'an dernier à un observatoire du haut duquel un regard vigilant interroge les phénomènes du monde du travail, phénomènes sociaux, phénomènes moraux, que les instruments de précision mathématique ne saisissent pas toujours le plus exactement.

Les phénomènes ne sont pas tous dans les astres : ils sont aussi dans les cours. Il faut se voir davantage et apprendre à se mieux connaître les uns les autres. On se plaignait dans les séances du conseil de ne plus se rencontrer au dehors, de s'agiter, chacun à part, dans le tourillon de l'industrie moderne. On se retrouve ici, pour quelques heures au moins, rassemblés par le gouvernement de la République. L'Office, le conseil supérieur, le musée ne doivent-ils pas être de plus en plus une occasion de rapprochement moral ? La statistique ne suffit pas à tout. Ces institutions, à peine nées, ne sont pas encore assez connues ; il semble que la grande publicité ne soit pas encore venue jusqu'à elles, et la publicité, c'est la vie ; c'est pourquoi nous aimons à en parler.

Hector DEPASSE.

Le Conseil d'Etat du Travail

Dans une des séances du Conseil supérieur du travail, notre ami et collaborateur, M. Hector Depasse, qui a pris une si large part à toutes les délibérations et qui a fait voter plusieurs propositions importantes, avait appelé cette assemblée : *Le Conseil d'Etat du travail.*

Le mot a fait fortune et il a été relevé par un grand nombre de nos confrères. *Le National*, félicitant le Conseil supérieur de son excellente session, s'exprime en ces termes :

« Le Conseil supérieur du travail a eu une partie officielle, mais il n'est pas non plus une suite de candidatures en *tout*. Allons tant mieux ! Il y a pourtant organe de sa commission permanente il sera, grâce à M. Jules Roche, comme une sorte de *conseil d'Etat du travail*, accueillant pour les instruire, ainsi qu'il l'a déjà fait, les pétitions des ouvriers et préparant la législation. *C'est donc un conseil d'Etat avec tous ses attributions.*

M. Hector Depasse *a ainsi baptisé très civilement* la nouvelle assemblée qui n'a pas deux ans d'existence. Il faut maintenant lui soutenir de vivre longtemps et d'avoir des sessions aussi remplies que celle qui vient de prendre fin.

Baptême civil et laïque, en effet, aussi nous comptons sur l'opinion publique pour consacrer le nom et l'institution nouvelle qui la porte.

Le conseil supérieur du travail sera le conseil d'Etat du travail et nous espérons qu'il ne comptera jamais de brebis galeuses parmi ses membres !

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 5 juillet. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Develle a fait connaître que sur les crédits destinés à venir en aide aux victimes de la grêle, de l'incendie, etc., il lui restait une somme de 2.360.000 fr. somme plus que suffisante pour parer aux nécessités.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 juillet

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet, président

QUESTION DE M. D'ALLIÉRES

Les mandats de secours

M. d'Alliières a la parole pour une question au ministre de l'intérieur, qui l'accepte.

M. d'Alliières. — Je veux appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la remise irrégulière des mandats de secours.

L'article 92 de la loi de 1893 dit que le maire est le représentant de l'administration centrale et du gouvernement dans les communes.

Or, dans une commune du département de la Sarthe, le maire qui n'avait pas eu le bonheur de plaire à l'administration, a vu installer à côté de lui un homme sans mandat qui a eu à transmettre deux mandats de secours du ministère de l'agriculture pour perte de bestiaux. Ces pièces officielles ne devaient être transmises que par le maire aux termes de la loi.

Pour la responsabilité de tous il est indispensable que les mandats de secours soient remis par l'agent responsable et je suis convaincu que M. le ministre de l'intérieur sera de mon avis.

Réponse de M. Loubet

M. Loubet, ministre de l'intérieur, répond que les faits dont se plaint M. d'Alliières ne comportent pas une atteinte à la règle générale.

Les faits signalés par M. d'Alliières sont exacts, mais les secours sur fonds de l'Etat ne doivent pas obligatoirement passer par l'intermédiaire des maires.

En règle générale, il est préférable de le faire, mais on ne saurait admettre sans exception la thèse absolue de M. d'Alliières. (Très bien).

M. d'Alliières. — Je ne réclame aucun blâme ; j'espère seulement que l'irrégularité que j'ai signalée ne recommencera plus.

L'incident est clos.

QUESTION DE M. DE VILLEBOIS-MAREUIL

Le transport des animaux vivants

M. de Villebois-Mareuil a la parole pour une question au ministre des travaux publics, qui l'accepte, sur les conditions de transport en petite vitesse des animaux vivants.

M. de Villebois-Mareuil. — Les animaux vivants font à peu près en petite vitesse une lieue et demie à l'heure : on pourrait espérer mieux de la vapeur.

Les vaux gras mettent 9 jours à faire 750 kilomètres ; pour faire 400 kilomètres d'autres animaux mettent 67 heures.

A l'autre part, sur les lignes de l'Etat, les voyageurs arrivent souvent avec la colotte déchirée par suite du mauvais état des voitures.

Le ministre ne peut-il intervenir auprès des compagnies pour obtenir que les animaux voyagent dans des conditions moins désastreuses pour les propriétaires et les éleveurs.

RÉPONSE DE M. VIETTE

M. Viette, ministre des travaux publics. — Les Compagnies en petite vitesse ont le droit de demander un délai de dix jours, mais j'ai fait faire une enquête par le contrôle et j'espère arriver à faire disparaître les inconvénients signalés.

La ministère s'occupe de faire réparer les wagons d'ici à la fin de l'année (Très bien à gauche)

L'incident est clos.

M. Robert Mitchell pose une question au ministre des travaux publics sur l'achèvement d'un chemin de fer dans la Gironde.

M. Viette lui promet satisfaction.

Les crédits supplémentaires DE LA MARINE

La Chambre reprend la discussion des crédits supplémentaires de la marine.

M. Floquet. — Le quorum n'ayant pas été atteint hier, il va être procédé à un deuxième tour de scrutin sur le chapitre 18 (constructions navales.)

Je mets aux voix les chiffres demandés par le gouvernement.

Ces chiffres sont adoptés par 336 voix contre 150.

Le chapitre 18 est adopté.

Sur le chapitre 19 (constructions navales), après quelques observations du rapporteur, M. Thomson, qui justifie la commission, et une réplique de M. Lecour, M. de Cavaignac déclare qu'il entend renoncer absolument à ses amendements.

Le chiffre qu'il réclame répond strictement aux nécessités de l'exercice.

Les chiffres du gouvernement sont adoptés.

Sur le chapitre 19, ainsi que sur les derniers chapitres, les différents articles du projet sont adoptés.

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE

M. Floquet. — Je mets aux voix l'ensemble du projet.

M. Laur. — Je demande à expliquer mon vote.

Je voterai les crédits en présence de la situation des marines étrangères.

La période de six mois que nous allons traverser sera peut-être la plus critique de notre histoire.

M. d'Alliières. — Je demande la parole.

Déclaration des Droites

M. d'Alliières. — Au nom de mes amis et au mien, je viens expliquer notre vote à la tribune.

Nous avons toujours soutenu devant la Chambre les principes d'ordre financier et de loyauté budgétaire que M. Burdeau est venu défendre hier devant vous. Mais jamais nous n'avons refusé à un ministre de la guerre ou de la marine les crédits qu'il demandait au nom de la défense nationale, et nous savons nous placer au dessus même de nos théories, quand il s'agit de l'intérêt supérieur du pays.

Nous ne nous préoccupons pas de savoir quel ministre nous avons devant nous. Il a seul la responsabilité des affirmations qu'il apporte à cette tribune et nous n'avons aucun moyen de contrôler la nécessité des dépenses dont il nous parle et qu'on nous a laissé trop longtemps ignorer.

Nous ne chercherons donc pas en ce moment si le ministre de la marine n'aurait pas pu trouver dans les autres services de son département des économies correspondantes aux crédits nouveaux qu'il nous demande ou si les budgets des autres ministères ne pourraient pas les fournir.

Il faut des vaisseaux à la France, il lui faut des canons. Nous en voterons la dépense.

M. de Larochefoucauld, duc de Doudeauville. — Je m'associe absolument à la déclaration de M. d'Alliières.

Le vote

L'ensemble des crédits, mis aux voix, est adopté par 431 contre 23.

La Chambre adopte le projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire de 191.000 fr. sur l'exercice 1892, pour achat de l'île du Levant.

Le privilège de la Banque de France

On revient au privilège de la Banque de France.

DISCOURS DE M. GERMAIN

M. Germain examine pour quelles raisons, le billet de banque inconnu autrefois est en train de se répandre dans le monde entier. Ces raisons tiennent à ce qu'il possède les deux qualités de la meilleure monnaie, une valeur certaine et sous le même poids et les mêmes dimensions, la représentation d'une valeur beaucoup plus considérable. Le billet de banque a trois caractères : celui d'être au titre au porteur, celui d'être remboursable à vue, celui de ne pas porter d'intérêt.

L'abaissement du taux d'escompte est en raison directe de l'augmentation de la circulation du billet de banque et plus cette circulation se développe, plus le taux d'escompte diminue.

Le taux de l'escompte c'est la réduction de l'intérêt des capitaux. S'oppo er au développement légitime de la circulation du billet, c'est, au même des travailleurs, c'est un crime de lèse-démocratie.

Le trésor de guerre français est de 2.961 millions le trésor de guerre dans la triple alliance est inférieur de 100 millions.

Il faut se réjouir du développement de la circulation qui amène un tel résultat et s'efforcer de l'accroître encore davantage. Il faut donner au pays les coupures dont il a besoin. Le projet de la commission propose de demander à la Banque de France une redevance de deux millions et demi. L'orateur critique ce système et demande qu'on lui substitue le système du partage des bénéfices. Quant à la durée de la prorogation du privilège, elle sera longue, plus elle sera profitable à la Banque, car dans quelques années la Banque sera plus forte, plus puissante et mieux en situation de défendre ses intérêts.

Pour ce qui concerne le crédit agricole, pourquoi ne pas en charger le Crédit Foncier, qui n'avait pas de frais généraux comparables à ceux d'un établissement nouveau et jouissant d'un grand crédit, pourra prêter à meilleur marché. La Chambre votera le renouvellement du privilège de la Banque de France et fera ainsi le bonheur de la démocratie.

La séance est levée à 5 heures 30.

Séance demain.

SÉNAT

Séance du 5 Juillet 1892

La séance est ouverte à 2 heures 0/0, sous la présidence de **M. Le Royer**, président.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant la durée du service militaire et la portant de vingt à vingt-deux ans.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

LA LOI BOVIER-LAPIERRE

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Bovier-Lapierre (syndicats professionnels).

M. Ricard, ministre de la justice, demande l'ajournement afin de pouvoir examiner l'amendement de M. Goblet.

La demande d'ajournement est appuyée par M. Tolain.

M. Trarieux, rapporteur, insiste pour la discussion immédiate.

M. Goblet. — Je suis aux ordres du Sénat.

La proposition d'ajournement est repoussée.

L'urgence est déclarée.

DISCOURS DE M. GOBLET

M. Goblet. — A loi revient au Sénat dans des conditions beaucoup plus graves que la première fois.

Le syndicat est une arme toute nouvelle : il ne faut pas légiférer trop promptement sur cette grave question.

L'état présent est meilleur qu'une législation, quelle qu'elle soit.

J'ai un profond respect pour la liberté du travail, mais il est des cas, comme ce qui s'est passé à Fourmies, où c'est le syndicat qui a eu raison.

Il serait vraiment regrettable de repousser la loi, sans la discuter sérieusement.

Les ouvriers ne demandent pas leurs intérêts quand ils veulent empêcher un de leurs camarades de travailler, parce qu'il ne fait pas partie de leur syndicat.

Je veux que la loi soit respectée par l'ouvrier comme par le patron ; je ne veux pas de syndicat obligatoire.

Je vous demande de ne pas répondre par un refus dédaigneux au vote ridiculé de la Chambre.

Il est indispensable d'ajouter à la loi de 1884 une sanction pénale et d'arriver à une transaction entre les deux assemblées.

RÉPONSE DE M. TRARIEUX

M. Trarieux, rapporteur. — Je viens défendre complètement les conclusions de mon rapport.

La loi n'a été votée à la Chambre qu'à une faible majorité. La plupart de ceux qui l'ont votée se déclarent consolés d'avance du nouveau rejet de la loi par le Sénat.

Les débats devant la Chambre ont achevé de désorganiser cette proposition ; nous ne pouvons pas l'adopter telle quelle.

M. Goblet. — Alors, c'est l'ajournement indéfini.

M. Trarieux. — Une solution s'impose. Il y aurait danger à fermer les yeux sur les abus qu'a déjà produits la loi de 1884 et à les encourager par une coupable complaisance.

Les pénalités devraient s'exercer, non pas seulement sur les abus des patrons, mais aussi sur les excès des ouvriers.

On nous dit que la loi établira l'harmonie entre patrons et ouvriers ; je proteste : ce n'est pas par des rigueurs qu'on établira cette harmonie.

Le vote de cette loi serait un coup terrible porté à l'industrie.

INTERVENTION DE M. TOLAIN

M. Tolain. — Ni M. Goblet ni moi ne demandons le vote immédiat du projet voté par la Chambre. M. Trarieux a donc répondu à M. Bovier-Lapierre plutôt qu'à nous.

La lutte de patron à ouvrier est dangereuse. Elle constitue un appel à la guerre dans notre pays.

M. Trarieux a affirmé le droit du patron de renvoyer un ouvrier pour ses opinions politiques ou religieuses : c'est inadmissible.

M. Trarieux demande à repousser purement et simplement le projet. Je demande, moi, qu'on ajourne la discussion pour permettre à la commission d'examiner le contre-projet que M. Goblet a l'intention de lui soumettre.

RÉPONSE DE M. RICARD

M. Ricard, garde des sceaux, estime que la loi de 1884 n'est pas assez fouillée. Il faut, d'une application aussi facile qu'on l'avait supposé, il y a donc lieu de rechercher un moyen de rendre cette application plus générale.

Le contre-projet de M. Goblet peut fournir les moyens cherchés et le ministre demande au Sénat de le renvoyer à son commission.

M. Trarieux déclare que la commission s'oppose au passage à la discussion des articles.

LE VOTE

Après politique, le passage à la discussion des articles de ce contre-projet est adopté par 132 voix contre 117.

M. Goblet tait remarquer que son contre-projet n'a d'autres vues que d'établir la balance égale entre les patrons et les ouvriers qui ont empêché le fonctionnement des syndicats professionnels, et qui et les autres seront punis de 6 jours à 1 mois de prison et 16 fr. à 200 fr. d'amende.

M. Trarieux combat le renvoi du contre-projet à la commission. Le contre-projet de M. Goblet a été renvoyé à la commission par 144 voix contre 99.

M. Marcel Barthe déclare qu'il renonce à son interpellation sur le déplacement d'un magistrat du tribunal de Lourdes, ayant eu satisfaction du ministre de la justice.

La séance est levée à six heures et renvoyée à jeudi.

L'école lainière de Fourmies

Paris, 5 juillet. — M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, a reçu ce matin MM. Merlin et Maxime Lecomte, sénateurs du Nord, qui lui ont présenté une nombreuse délégation qui venait demander une subvention pour l'Ecole lainière de Fourmies.

Terrible accident sur un glacier

Deux officiers tués — Un blessé

Chambéry, 5 juillet. — Un terrible accident est arrivé hier soir, vers 7 heures, au glacier de la Casse, près de Pralognan (Savoie). Deux officiers du 13e chasseurs sont morts ; un autre est gravement blessé.

Voici les noms des victimes dans l'accident survenu au 13e bataillon alpin au col de Vanoise.

Le lieutenant Porcher et l'adjudant Rosier sont morts. Le lieutenant Mestier est blessé grièvement, ainsi qu'un soldat ordonnance.

(La dépêche que nous recevons dit bien Mestier, mais l'Annuaire n'indique aucun officier de ce nom dans les cadres du 13e chasseurs.

Il n'y a qu'un officier du nom de Mestier dans l'armée, c'est un vétérinaire de réserve.)

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

EXÉCUTION CAPITALE A VALENCE. — Valence, 5 juillet. — L'exécution d'Hadelt, l'assassin de l'économe du couvent d'Aiguebelle (Drôme), a eu lieu ce matin.

A deux heures du matin, les bois de justice étaient dressés en face des portes de la maison d'arrêt de Valence, avenue Chabeuil.

Les issues étaient gardées par deux escadrons de hussards et deux batteries d'artillerie à cheval.

Le service d'ordre était fait par celle brigades de gendarmerie et la police municipale.

Le procureur de la République, le juge d'instruction, l'aumônier l'abbé Raymond, le pasteur protestant Dunes, sont arrivés à trois heures et la porte de la prison leur a été ouverte.

A trois heures et demie, on a réveillé Hadelt. Sur la demande qu'il avait quelque chose à dire, il a répondu non, comme il l'a toujours fait pendant son procès.

Il a refusé les boissons de l'aumônier, mais il a accepté ceux du pasteur.

Après la levée d'écrou, Deibler a procédé à la toilette d'Hadelt.

Pendant cette opération, le condamné s'est resté impassible.

Le pasteur lui a adressé plusieurs fois la parole en allemand ; Hadelt a répondu d'une voix très faible, mais les traits de son visage étaient restés les mêmes.

A ce moment, M. Chauvel, médecin de la prison, lui a offert un cordial en lui disant : « Buvez, cela vous donnera du courage. » Hadelt répondit : « J'en aurai sans cela.

A 3 h. 30, après l'opération du ligotage et de la toilette, les portes ont été ouvertes ; le condamné a descendu les trois marches de la prison, soutenu par les aides du bourreau ; il a levé la tête et, apercevant en face de lui, à trois pas de la porte principale, la terrible machine, il a souri.

A ce moment, on a entendu le commandement : « Portez armes ! » Le pasteur a embrassé trois fois le condamné qui n'a manifesté aucune émotion.

Les aides se sont emparés alors d'Hadelt et l'ont placé sur la bascule.

A 3 h. 56, la tête a roulé dans le panier.

La foule, qui était très nombreuse, était maintenue à plus de cent mètres du lieu du supplice.

Les toits des maisons environnantes étaient couverts de curieux.

Le corps, apporté par la gendarmerie, a été porté au cimetière des suppliciés, puis à l'hospice en l'autopsie doit avoir lieu.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 98

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

M. Séverin est doué d'un flair très subtil.

Si cette fille avait sa raison, elle devait être aveuglée par une jalousie furieuse.

— Voyons, répondez-moi avec sincérité, reprit-il. Comment s'appelle le mari?... Vous êtes un étranger ?

— Oui.

— Son nom ?

— Il se fait appeler Juan Rodriguez.

— Pourquoi dites-vous : il se fait appeler ? Parce qu'il n'en a pas le droit.

— Quel est son vrai nom ?

— Jean-Maurice.

— D'où tenez-vous ces détails ?

— De lui-même.

— Vous le connaissez donc ?

— Depuis longtemps.

— Vous êtes sa maîtresse peut-être?

Le commissaire la regardait fixement. Il crut qu'elle allait rier. Son attente fut trompée.

— Oui, monsieur, déclara-t-elle.

— Avouez que la jalousie vous égare.

— Non.

Elle reprenait peu à peu son calme.

Le commissaire était perplexe.

— Voyons, dit-il ; vous avez prononcé un mot terrible : Assassin ! sur quoi basez-vous cette accusation ? Vous vous comprenez vous-même, songez-y. La maîtresse d'un criminel est bien prêt d'être sa complice.

Elle secoua la tête doucement.

— Je ne crains rien, dit-elle. J'ai des fautes à me reprocher... Je n'ai pas de crimes sur la conscience. Il en a été commis un à Paris il y a quelque temps...

— Lequel ?

— Un homme a disparu... un marchand de diamants !...

Le visage du commissaire s'éclaira subitement.

— Samuel Rosen ! demanda-t-il.

— C'était en effet son nom... Je l'ai su par les journaux... Ce Rosen, vous ignorez ce qu'il est devenu ?

— On le cherche inutilement...

— Eh bien! je peux vous l'apprendre.

— Vous l'écrie le commissaire.

Il pensait :

Cette belle fille serait-elle une providence pour moi ?

La lettre qui l'indisposait si fort à l'arrivée de Jeanne concernait un blâme énergique à son adresse au sujet de l'affaire Rosen.

Il n'avait découvert aucun indice, fourni aucun renseignement à la justice et Samuel Rosen demeurait en proie.

On a de ces déveines.

S'il mettait la main sur le coupable sans bruit, sans l'aide de personne, quelle revanche !

— Je vous écoute, dit-il, mais soyez brève. Au fait.

— Ce Rosen est mort.

— Qui vous le fait penser ?

— Un matin, j'arrivais rue Bassano...

— Pourquoi rue Bassano ?

— C'est là qu'est l'hôtel Rodriguez.

— Qu'y alliez-vous faire ?

— Demander un conseil. J'avais lu dans les journaux une note concernant la femme qui m'a élevé... Un homme d'affaires, M. Ravoneau, la cherchait...

— M. Ravoneau... je le connais...

— Ma mère est sa cliente; elle voulait me retrouver.

— C'est un roman que vous me contez là ?

— C'est la vérité.

— Continuez.

— Je venais de Vaucresson; je pris un fiacre à la gare Saint-Lazarre... En arrivant rue Bassano, je vis un homme rentrer à l'hôtel Rodriguez...

— Vous le connaissez ?

— Non... Seulement il avait une physionomie diffinile à oublier. En outre il portait un sac de marocquin noir qui semblait assez lourd. Je pensais qu'il allait voir ce Juan Rodriguez, et comme je voulais le trouver seul, j'attendis un instant dans le fiacre, mais cet homme ne sortant pas de l'hôtel, je me décidai à entrer à mon tour...

— Et vous ?

— Au lieu de me recevoir tout de suite, on me jeta pour ainsi dire...

— Ce n'est pas vous jeta... Qui ?...

— Un Anglais... un domestique de la maison...

— Bien.

— On me jeta dans un petit salon d'attente du rez-de-chaussée. Je n'y étais pas depuis dix secondes quand, à travers les portes fermées, j'entendis un cri, aigu, terrible, étouffé aussitôt.

— Après?

— Ce cri fut le seul... Des hommes sortirent vers une grande malle, prirent une voiture et partirent.

— Leur signalement?

— Ils étaient deux, un très grand et très fort, à l'avoir dit, un autre de taille ordinaire... Dès qu'ils furent partis, on vint me délivrer et me conduire près de M. Rodriguez.

Et s'interrompant :

— Ma sœur mariage!

— Soyez tranquille. Nous arriverons... Achevez! Ce Rodriguez?

— Il parut surpris, contrarié en m'apercevant, mais il se remit promptement. Je ne restai que quelques minutes près de lui. J'étais bouleversée... Il était assez calme.

— Vous n'avez rien remarqué dans le salon où il se trouvait ?

— Aucune trace de lutte ?

— Aucune. Je sortis pour retourner à Vaucresson... Je me dirigeai vers la gare Saint-Lazare en sachant à peine ce que je faisais... Cependant je n'avais encore qu'un doute. Quelques jours après, les journaux parlaient du crime et donnaient le signalement de la victime. Il m'était impossible de ne pas la reconnaître. Ce fut un coup de foudre pour moi...

— Comment !

— J'étais la maîtresse d'un...

Elle n'osa achever.

— Depuis, murmura-t-elle, j'ai peur... je suis affolée... je ne vis plus.

Le commissaire jouait avec un couteau à papier en répétant :

— C'est grave ! C'est très grave !

Et se tournant vers la jeune fille :

— Vous pouvez me montrer cet homme ? demanda-t-il ?

— A l'instant même.

| Vous insistez dans vos déclarations ?

— J'ai dit la vérité.

— Il serait peut-être difficile de le prouver?

— Je l'ignore... Je dis ce que j'ai vu.

— Vous ne savez rien de plus ?

Elle devint pâle comme un suaire.

Elle allait porter à son amant le coup de la mort, mais une force inconnue, mystérieuse, la contraignait à parler.

— Si, dit-elle.

— Quoi encore ?

— J'ai exposé à Juan Rodriguez mes doutes mes terreurs... lorsqu'il est revenu chez moi.

— Et alors ?

— Il m'a tout avoué.

— Lui ?

En m'expliquant qu'il voulait être riche. Enfant abandonné par son père, fils d'une mère qui s'est suicidée de désespoir, il me dit qu'il ne devait rien au monde qui n'a rien fait pour lui... que nous fuirions ensemble... qu'il m'aimait uniquement...

— Mais s'il épouse mademoiselle Colombey ?

— Mademoiselle Colombey est riche. C'est sa dot qu'il veut... sans doute... et puis que voulez-vous que je vous dise ?... Il me trompait... il a menti...

— On parle de deux millions, pensa le commissaire. L'histoire est bizarre, mais cette fille peut avoir raison.

Il reprit :

— Vous me jurez que vous dites la vérité ?

— Devant Dieu...

— La raison de ces aveux... qui perdront votre amant ?

— J'étais pauvre, bien pauvre... je manquais de tout. Ma mère et ma sœur mouraient de faim. Un homme m'a fait l'aumône, généreusement. Cet homme s'appelle Michel Saint-Clair. Juan Rodriguez épouse sa petite-fille. Dès que je l'ai su, ma résolution a été prise. Il était déjà trop tard pour empêcher ce mariage... Si j'avais pu sauver cette jeune fille autrement, je n'aurais pas parlé.

— C'est bien.

Il était midi et demi.

Le commissaire sonna rapidement et passa à la hâte un pardessus qu'il boutonna du haut en bas.

— Venez! ordonna-t-il.

La malheureuse le suivit en tremblant.

Au moment où ils franchissaient la grille de la Madeleine, au bas des degrés qui mènent à la colonnade, les portes s'ouvrirent à deux battants, et par cette large baie, les suisses apparurent précédant les mariés qui allaient sortir.

Juan Rodriguez triomphant, d'une beauté mâle et superbe qui donnait des palpitations de désir aux femmes, s'avança, ayant au bras Blanche Colombey, rougissante sous le feu des regards qui la dévisageaient

La traîne de satin de sa robe balayait la pourpre du tapis et par les portes ouvertes l'orgue envoyait jusqu'à la rue les éclats retentissants de ses fanfares.

— C'est lui? demanda le commissaire en étendant le bras.

Jeanne répondit d'une voix mourante :

— C'est lui!

XLIV

LA TÊTE DE MÉDUSE

Nous sommes obligés de remonter de quelques minutes en arrière pour expliquer ce qui va suivre.

La cérémonie s'achevait paisiblement dans l'église.

L'officiant avait terminé ses prières et son homélie ; le ténor soupiré son *Ave Maria*, les violons leurs ritournelles et les suisses donné le signal de la retraite en frappant les dalles de leurs hallebardes.

Mais ce n'était qu'une première étape ; la noce se dirigeait vers la sacristie.

Cela se passait au moment où Jeanne affolée versait ses confidences dans l'oreille trouble de la police.

Le jeune Gaston Durivel poussa un soupir de soulagement.

A dire vrai, la petite fête l'ennuyait.

Il lui trouvait des longueurs, la maîtrise traînait ses harmonies plus que de raison ; l'officiant pontifiait avec trop d'ampleur ; son discours était filandreux ; bref le jeune Gaston avait hâte de respirer la porte et de respirer quelques bouffées d'air, pures du vertueux parfum de l'encens.

Il avait cherché à mais vainement à entraîner son copain, le commandant Briard, dans une petite fugue momentanée.

Le commandant Briard avait résisté à la tentation.

Ce n'était pas faute d'envie, mais au fond il aimait la mariée d'une bonne et sincère affection d'oncle à la mode de Bretagne et ne voulait pas la quitter, jusqu'à la séparation finale, dans ce qu'il considérait comme un passage périlleux et difficile.

Il avait et dévouée comme une culotte de peau !

Au surplus il était tiraillé d'un autre côté. L'absence de son Benjamin, le substitut, le tourmentait et ajoutait une certaine âcreté à son humeur qui n'était déjà pas bénigne.

A chaque instant il tournait la tête du côté du portail avec un vague espoir de voir apparaître Fernand Colombey.

Espoir déçu !

Pierre Brécheux avait été plus heureux.

De l'angle où il était posté, il fouillait l'assistance, et à un certain moment son visage s'était pour ainsi dire illuminé.

Ses yeux gris venaient d'apercevoir près de la balustrade du fond la tête de celle qu'il attendait.

Elle était là, bouleversée, furieuse.

Alors, il avait adressé un signe d'intelligence à Will, son âme damnée.

Il avait bien.

Au coup de hallebarde des suisses, un mouvement général s'opéra ; il y eut un fracas de chaises et la foule s'écoula lentement vers la sacristie.

Aussitôt le petit homme se faufila vers la tête du cortège et se plaça aux environs des jeunes époux et de leurs parents les plus proches.

(A suivre)

CHARLES VÉROUNE.